



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2025

à 18 heures 30.

PROCÈS-VERBAL approuvé lors de la séance du 09/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze mars, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales

DATE CONVOCATION 06/03/2025		
NOMBRE DE MEMBRE		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	14	14
Nombre de membres présents		11

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, Catherine BOURGEOIS, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Yves GUSMINI, Frédéric HENNING, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL, Jacques MARTIN-VERDIÈRE, Virginie JURET

Absent(e)s excusé(e)s : Aline BOUILLLOT (pouvoir à Isabelle BOUCLANS) - Brigitte SEITZ (pouvoir à Christian KITA) - Agnès BRIAND (pouvoir à Jacques MARTIN VERDIÈRE)

A été nommé **secrétaire de séance** : Virginie JURET

Le compte rendu du 19 février 2024 est adopté à l'unanimité

QUESTION COMPLEMENTAIRE AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR

QC1 – 162025 - ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 452024 - ECHANGE DE TERRAIN RUE DE LA GARE

M le maire explique que la signature de cet acte est imminente et la notaire a fait part d'une erreur dans la délibération initiale. Afin de pouvoir régulariser l'acte jeudi prochain, il y a eu lieu de modifier le texte car l'échange concerne 5 m² et non 9 m² et donc un solde 29 m² et non 25 m².

Validé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

172025 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le maire commence la présentation par un diaporama montrant que les recettes de la commune sont en augmentation depuis 2022. Il nuance cette présentation en précisant que certaines recettes proviennent du remboursement de l'assurance à la suite des arrêts maladie des agents.

Jacques MARTIN VERDIÈRE tient à s'exprimer à ce sujet et trouve une nouvelle fois insensé que les communes subissent un poids de 4 % par an sur les 3 prochaines années à la suite à l'augmentation voté de 12 % pour les cotisations CNRACL. Le maire informe que pour la CCVG le coût a été estimé à 60.000 € pendant 3 ans.

Le maire continue en présentant la capacité d'endettement de la commune ainsi que les courbes des emprunts pour les années à venir, puis démontre que les frais généraux sont bien maîtrisés car équivalents depuis plusieurs années malgré une hausse du coût de la vie. Des efforts ont été réalisés sur le poste fourniture d'entretien comme demandé aux agents. Maryse MOUGEL informe que, pour certains postes, l'écart peut être dû à un décalage du paiement des factures.

Jean-Pierre COURIOL précise également que certains travaux ont été imputés en fonctionnement et non d'investissement.

Le maire continue sa présentation en précisant que l'article Fête & Cérémonies a été modifié en 2023 au passage en M57 et qu'aucune comparaison avec les années passées ne peut être effectuée.

Concernant le poste Carburant, la forte augmentation est due à la hausse des sorties pompiers, les autres items ayant peu évolués.

La masse salariale nette (dépenses moins les remboursements divers) a peu progressé ces dernières années.

La participation pour l'Agence Postale Communale va être revue à la baisse et pour France Services, en revanche, la participation de l'Etat est bonifiée car le seuil du nombre d'actes est dépassé.

Jean-Pierre COURIOL tient à préciser que les montants inscrits en compensation de la masse salariale sur le tableau intègrent toutes les dépenses de ces services et non que le coût des agents.

Le maire poursuit l'analyse de l'année financière de la commune en expliquant qu'en investissement certaines dépenses imprévues ont pu être compensées par d'autres non réalisées. Les réparations du toit de la Maison Pour Tous par exemple n'étaient pas prévues et se sont élevées à 15.829 €. Il précise, par ailleurs, que le rééquipement des sapeurs-pompiers a été effectué pour la dernière année car le SDIS a repris la gestion et le remplacement de tout le matériel

Catherine BOURGEOIS demande si les autres frais sont conservés. Jean-Pierre COURIOL répond par l'affirmative. Les frais d'essence, d'assurance, de vacation seront toujours à intégrer dans le budget communal.

Frédéric COUDOT remarque que cet investissement était devenu plus que nécessaire. Les pompiers allaient au feu avec des vestes non ignifugées.

Le maire continue en évoquant le remplacement du système de téléphonie qui avait plus de 20 ans ainsi que les travaux réalisés sur l'éclairage public pour 13.200 €. Il rappelle qu'au vu du prix de la nacelle le remplacement des ampoules de l'éclairage public se fait de façon collective et non individuelle. Les montants mandatés montrent que la maintenance est un coût important pour la commune et qu'un rapprochement va se faire auprès du SIED pour faire des estimations à ce sujet. Les 223 points lumineux ne sont pas tous en LED et suivant les réparations à effectuer, certains sont mis en LED mais pour d'autres cette modification serait trop onéreuse.

Concernant les 2000 € de relevage des 5 tombes dans le cimetière communal Le maire en profite pour remercier Yves GUSMINI et Christian KITA pour le travail de recensement scrupuleusement accompli.

Concernant les travaux de la sacristie, la problématique n'est pas celui du coût mais la recherche d'entreprises spécialisées et disponibles.

Jacques MARTIN-VERDIÈRE remercie le maire pour cette présentation analytique dont la visibilité n'est pas flagrante dans les documents budgétaires transmis. IL demande si le diaporama sera transmis. Le maire répond par l'affirmative.

Le Maire sort de la salle.

Jean-Pierre COURIOL prend la parole en précisant qu'il n'y a rien à ajouter. Le comparatif envoyé retrace bien les opérations budgétées et réalisées. Aucun dépassement de crédit n'a été constaté et les crédits de la délibération modificative prise par précaution concernant le personnel en fin d'année n'ont finalement pas été utilisés.

Validé à l'unanimité

La commission de préparation du budget 2025 aura lieu le mercredi 02 avril à 18h30, date à laquelle Jean-Pierre COURIOL espère avoir reçu les documents fiscaux indiquant les dotations.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le maire explique qu'au vu des résultats excédentaires de fonctionnement (289.576,70 €) et d'investissement (316.165,44 €) en 2024, il n'y a pas lieu d'affecter des résultats au compte 1068.

182025- AMENDES DE POLICE, AED ET BORDURES DE TROTTOIRS

Le maire présente les devis adressés par mail avec la convocation : pose des ralentisseurs Route de Malans et de Dole, et pose de double chicanes Routes de Chaumerenne, Sauvigney-Lès-Pesmes et Broye-Les Pesmes. Les subventions seront demandées au conseil départemental comme chaque année sur la base de tous les devis reçus. La commission Voirie est prévue le 26 mars 2025. Le maire rappelle que les devis ne pourront être signés qu'une fois la notification de subvention reçue.

Dominique MAURICE demande si les devis sont pour une installation provisoire. Le maire précise que ces travaux seront définitifs mais qu'une visite sur place sera prévue pour l'installation, même si une grande majorité des riverains ont été satisfaits de l'implantation provisoire.

Jacques MARTIN VERDIÈRE indique être satisfait de ce qui a été fait devant chez lui.

Le maire indique qu'il est envisagé de sacrifier le bout de verdure en bas de la rue des Grapillottes pour un parking en épi. Jacques MARTIN VERDIÈRE souligne que la sortie sera peut-être moins dangereuse qu'actuellement pour les véhicules.

Le maire rappelle que le dossier des abords du gymnase doit aussi être ajouté au projet Voirie/sécurité. Jean-Pierre COURIOL précise que les demandes pour les bordures de trottoirs inférieures à 100 m linéaire ne sont pas subventionnables.

Validé à l'unanimité

192025- RÉFÉRENT APOSTILLE

Le maire explique qu'une nouvelle loi impose aux communes de reprendre la gestion des apostilles et qu'un référent doit être nommé. Jacques MARTIN VERDIÈRE souligne, qu'encore une fois l'Etat se décharge sur les collectivités et demande si cette procédure est payante. Le maire répond par la négative, aucune information n'ayant été communiqué en ce sens. L'apostille permettant la légalisation des actes uniquement pour les étrangers.

Le maire se propose pour être désigné. Catherine BOURGEOIS intervient pour préciser que, selon les documents envoyés, il n'est pas obligatoire que le référent soit élu mais surtout qu'il soit disponible. Elle propose Patricia NIALON MARCHISET, secrétaire comme référente, la légalisation des actes faisant déjà partie de ses délégations.

Validé à l'unanimité

202025-CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

Le maire explique que la convention avec la fondation du patrimoine a déjà été signée les années précédentes et permis d'accompagner quelques foyers dans le financement de restauration de façades. Il propose que les 10.000 euros ne soient pas versés en 1 seule mais par tranches en fonction des demandes. Le versement de la participation par la fondation du patrimoine débloque d'autres aides pour les ayants droits.

Maryse MOUGEL demande si la CC Val de Gray effectue des versements complémentaires. Le maire confirme mais ils ne sont pas effectués dans le cadre de cette convention mais celle avec SOLHIA.

Jacques MARTIN VERDIÈRE souhaite savoir combien de foyers ont déposé de dossiers et si l'aide est exclusivement réservée pour la restauration de façades. Le maire indique que 2 ménages en moyenne

par an bénéficient de cette aide et que les projets aidés ont été étendus aux huisseries et toitures, donc plus de dossiers sont attendus.

Dominique MAURICE informe que d'autres aides sont proposées par SOLHIA. Par exemple, pour le réaménagement d'une salle de bains pour une personne handicapée elle s'est élevée à 80% du financement. Jacques MARTIN VERDIÈRE s'étonne car lui n'a pas pu bénéficier d'une telle aide...

Validé à l'unanimité avec une réserve pour le versement qui se fera par tranche de 2000 €

212025-DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS

Le Maire rappelle aux conseillers que le comité consultatif des sapeurs-pompiers est composé de 4 élus et 4 sapeurs-pompiers. En tant que chef de corps, il est membre de droit de cette instance qui doit gérer la caserne municipale, les avancements, les décorations.... Les réunions ont lieu en général les samedis matin.

Il informe que le CPI est toujours à la recherche de nouvelles recrues, qu'une convention avec le SDIS est signée pour un des agents techniques. Il déplore que peu d'employeurs locaux souhaitent investir leurs employés dans cette démarche.

A la suite des démissions de Sandrine DESNOYERS et Agnès BRIAND, 2 places sont vacantes. Frédéric COUDOT et Jacques MARTIN-VERDIÈRE se proposent pour intégrer ce comité.

Validé à l'unanimité

222025 – MANDATEMENT AU CDG70 POUR CONVENTION PARTICIPATION SANTÉ

Le maire explique que les communes seront obligées d'ici le 01 janvier 2026 de participer à la prise en charge des mutuelles santé de leurs agents. Le CDG 70 leur propose une consultation globale pour en réduire les coûts pour tous. A l'heure actuelle, il est juste proposé de mandater le CDG70 pour lancer la consultation et non d'adhérer au contrat.

Validé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire :

Les adjoints ont suivi une présentation pour la mise en place d'un nouvel outil de communication INTRAMUROS qui propose un mini site Internet sur application mobile. Le site Internet actuel est obsolète, non protégé et ne respecte pas les contraintes légales d'accessibilité. Une proposition commerciale vient d'être adressée à la commune et va être étudiée prochainement. Maryse MOUGEL précise que les fonctionnalités sont plus nombreuses et les notifications modulées par des contributeurs et administrateurs. Catherine BOUREGOIS demande si l'application sera plus informative qu'actuellement (manifestations communales...). Le maire répond par l'affirmative. Le maire précise aussi que tous les actes administratifs légalement publiables peuvent l'être.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a fait une proposition pour l'achat de l'imprimante en vente pour 1€ symbolique. Le maire propose qu'un don soit fait à l'amicale. Validé à l'unanimité

Il informe les élus que l'Instant Bar rebaptisé « Le Mohéli » est en cours de rénovation et ouvrira prochainement. Une demande d'installation de terrasse en bois et démontable a été adressée en Mairie et impactera 2 places de stationnement. Christian KITA s'interroge sur la nécessité de faire participer les commerçants à l'occupation du domaine public. Concernant ce sujet, une question, d'équité se pose car tous les commerçants n'ont pas de convention formelle et qu'ils n'utilisent pas tous les mêmes espaces (esplanade, trottoir, stationnement...).

Le maire informe qu'il donnera une autorisation ponctuelle pour la saison pour lancer le commerce et qu'une réflexion sera menée à ce sujet.

De nombreuses dégradations ont été constatées sur la commune ces dernières semaines. Les gendarmes sont intervenus.

Pour les WC publics, le Maire a décidé d'appliquer des horaires d'ouverture. L'information sera affichée. Catherine BOUGAUD en assurera la gestion au quotidien. Catherine BOURGEOIS demande si la pose d'un groom ne serait pas possible.

Au stade, des groupes de jeunes s'installent régulièrement et de nombreux dégâts ont aussi été constatés. Jacques MARTIN VERDIÈRE précise que des débris de verre sont retrouvés régulièrement sur le stabilisé, ce qui est dangereux pour les joueurs. Isabelle BOUCLANS ne souhaite pas fermer l'accès aux structures car ce serait priver les autres jeunes de pratiquer une activité physique, mais informe qu'une réflexion sera menée pour n'ouvrir éventuellement que l'accès au « city ». Le maire rappelle qu'une fermeture peut poser des problèmes pour les secours, comme cela a déjà été le cas. Frédéric COUDOT ajoute qu'effectivement laisser seul le city accessible à tous est une idée déjà évoquée de nombreuses fois. Il informe que certains dirigeants du foot se sont plaints de la responsabilité qu'il leur incombe dans la convention en cas de dégâts. Isabelle BOUCLANS se dit étonnée car le Président n'a rien dit lors de leurs échanges ! Maryse MOUGEL demande si le terrain de pétanque sera conservé si le terrain est fermé. Frédéric COUDOT rappelle que le grillage avait été enlevé pour permettre l'habilitation du terrain à 8 et obtenir le recul nécessaire au jeu. S'il est réimplanté, il faudra respecter le recul nécessaire.

Christian KITA propose qu'un collectif de personnes « victimes » des comportements ou dégradations aillent porter plainte car comme le précise Jacques MARTIN VERDIÈRE tout le monde voit mais personne ne réagit.

Le maire souligne qu'aborder le sujet de la vidéoprotection tombe à pic. Le dossier avance mais des demandes de subventions ayant été faites, il faut attendre le retour de la notification pour lancer la consultation. Jean Pierre COURIOL n'est pas certain que cela refroidira la délinquance....

Une lecture est faite du courrier du Département concernant la gestion du collège et leurs difficultés financières abordées lors de la précédente réunion. Une aide exceptionnelle a été versée mais le collège n'adhérant pas aux commandes de groupe, leurs dépenses sont semble-t-il fois sept plus élevées. Le courrier sera transmis aux conseillers et au principal.

- Maryse MOUGEL

Le chantier MEDIATHEQUE a démarré. Certains matériels tels que tuiles, radiateur ont été récupérés. Les réunions de chantier sont programmées tous les jeudis matin.

- Isabelle BOUCLANS

Lors de la soirée Téléthon MERCI, la commune a été remercié pour son soutien logistique et financier. L'Amicale des pompiers cherche également un ordinateur.

La réception des travaux du mur d'escalade dans le gymnase aura lieu le vendredi 14 mars à 11h00. Le collège a transmis un devis pour le matériel d'escalade qui s'élève à 2100 €. Il sera étudié en commission associations. Jacques MARTIN VERDIÈRE informe que l'APE, l'AS et le collège prévoient déjà de participer à cet investissement. L'association NO LIMIT va venir à partir de lundi 17 mars. Le maire remerciera la CCVG pour cette installation lors de la prochaine réunion du bureau.

Pour la signalétique du terrain de foot, des devis sont en cours et des travaux seront réalisés sur le stabilisé pour améliorer la luminosité. Frédéric COUDOT précise que ces travaux sont essentiels pour permettre aux équipes de s'entraîner par tous temps. Ils avaient déjà été programmés il y a un an et il est dommage qu'ils n'aient pas été réalisés. Actuellement, certaines équipes allument les spots plus énergivores du terrain d'honneur pour voir clair lors de leurs entraînements. Par ailleurs, pour être homologués pour certaines compétitions, des règles de dimensionnements et de zones de sécurité

doivent également être respectées. Le maire va contacter le président du district et fera réaliser les travaux par des entreprises, eu égard à la sécurisation des équipements.

Une nouvelle référente à la CCVG a repris la compétence touristique et donc le dossier des chemins de randonnées. Elle est venue récemment rencontrer Isabelle BOUCLANS et a fait une visite sur terrain pour comprendre l'étude. En théorie, tout sera effectif d'ici avril.... Jacques MARTIN VERDIÈRE préconise d'être prudent sur les dates transmises. Christian KITA souligne que rien n'avance et que selon l'évolution du dossier au printemps, il serait peut-être temps de réaliser une signalétique par nos propres moyens.

Pour Aline BOUILLLOT

Dans le cadre de ses cours d'Enseignement Moral et Civique, la maitresse de CE2/CM1 souhaiterait effectuer un travail sur le fonctionnement d'une mairie et d'un conseil municipal, ainsi qu'aborder les thématiques de l'eau, du tri, du fleurissement, du nettoyage des rues... Le maire informe qu'il est aussi possible d'organiser des élections à la suite d'un concours à définir par exemple. Il accepte de rencontrer l'enseignante pour échanger sur ce projet.

- Frédéric COUDOT

A la suite du dernier conseil, le département devait être contacté pour connaître la réglementation concernant l'embellissement des ronds-points. Il demande si un retour a été fait. Le maire informe que le nécessaire n'a pas été fait mais le sera très prochainement.

Il est content de constater que la jeunesse bouge à Pesmes : réouverture prochaine du Bar par Clément BERTHET et initiative d'Eloi VOILLY vers l'Île de la Sauvageonne. Le maire souhaite modérer les éloges car aucune demande d'autorisation d'Eloi n'a été faite pour autoriser cette dernière démarche mais salue cependant le travail effectué.

- Jacques MARTIN VERDIÈRE

Le mur d'escalade est une aubaine pour la commune mais ne sera utilisé que par le collège et le lundi par l'association NO LIMIT.

Il interroge sur la suite du projet de la base nautique avec l'association de pêche. Le maire explique que le président de la CCVG devait mettre la rétrocession de la commune de Pesmes à l'ordre du jour du précédent conseil communautaire mais comme cela n'a pas été fait, il le rappellera lors du prochain bureau pour une inscription au conseil communautaire d'avril. Le président de l'AAPPMA contacte chaque jour la CCVG sans succès.

Il demande qu'une modification soit effectuée sur la liste des commissions transmises. En effet, le SMAMBVO est devenu le Syndicat de la Vallée de l'Ognon.

- Dominique MAURICE.

Une réunion a eu lieu à Arbois au sujet de l'éolien. L'association 3 DCV continue de suivre le dossier. A la suite du rejet du PLUi du Grand Dole, tout projet est caduc et bloqué.

- Christian KITA

Les premiers contacts avec le jeune stagiaire en MASTER Cœur de Ville ont permis d'établir un plan d'action. Une 1^{ère} rencontre avec les artisans et commerçants est programmée le vendredi 21 mars à 19h30.

Aucune information n'est diffusée concernant le PLUi Jura Nord et cela l'interpelle. Il demande qu'un courrier soit réadressé à la sous-préfète.

La séance est levée à 20h41

La secrétaire de séance



Le Maire,



Frédéric HENNING

